



Info REV

Réseau des Entreprises Vertaviennes

Magazine d'Informations du Réseau des Entreprises Vertaviennes

Automne - N°28



Dossiers :

Emploi des personnes
en situation de Handicap



“La crise”



L'été achevé, arrive le temps de la Rentrée. Drôle de reprise que celle qui marque l'arrivée d'une pandémie et l'anniversaire de la faillite de la banque LEHMAN BROTHERS, qui a plongé notre monde dans sa plus grave crise financière depuis 1929 !

Gageons que les prémices d'amélioration que l'on ressent, et les futurs vaccins, nous annoncent des lendemains meilleurs !

En tout état de cause, le REV entend rester plus que jamais, présent et actif pour ses adhérents.

Chaque commission œuvre pour vous offrir un espace d'information, d'échanges, de découvertes et être le relais de vos préoccupations, auprès des décideurs politiques locaux.

L'INFORMATION, elle passe par l'Info REV publié à chaque saison grâce à la Commission Communication. Outre les rubriques habituelles, j'ai souhaité que notre journal prenne une forme plus informative, et vous donne en lecture, un ou deux dossiers thématiques, qui sont consacrés cette fois-ci, à l'incontournable "Crise" et au "Handicap". Votre information c'est aussi le site Internet actuellement, en complète refonte.

Le rôle informatif du REV passera également par l'organisation, grâce à la Commission Animation, de soirées à thème, annuelles ou biennuelles (déjeuner-débat sur le Conseil de Prud'hommes, soirée sur le handicap dans les entreprises...).

Les ÉCHANGES et les DÉCOUVERTES vous continuerez à les trouver dans les visites d'entreprises (exemple visite de la Centrale d'achats de Système U) ou des rencontres conviviales, telle que la soirée "Vins et Chocolat".

La Commission Action s'emploie toujours, à être le RELAIS de vos besoins auprès de Nantes Métropole ou de la Commune de Vertou. Vous pourrez ainsi constater que de nombreux dossiers sur lesquels le REV travaille depuis plusieurs mois aboutissent : livret d'accueil, R.I.S. (Relais d'Information Services) et peut-être une pépinière d'entreprises... Elle prépare l'avenir aussi, en se rapprochant des collègues et lycées.

Comme vous le voyez le REV est en bonne santé et ne connaît pas la crise !

Tout cela ne se fait pas sans l'investissement d'une vingtaine d'adhérents bénévoles, présents dans chacune des quatre commissions : qu'ils en soient vivement remerciés. Mais, ils sont loin d'être assez nombreux, alors n'hésitez pas à les rejoindre, vous y serez, comme toujours au REV, attendus et très bien accueillis !

Bien à vous.

La Présidente,
Corinne Léone

S o m m a i r e

EDITO.....p. 2

DOSSIERS :

- Emploi des personnes en situation de handicap... p. 3-4
- Une "insertion" réussie.....p. 5
- Soirée-conférence... : la crise !!!.....p. 5-6
- Rappel des dispositifs d'aide "Anticrise".....p. 6
- Quand les plus grandes entreprises contribuent au développement des plus petites..... p. 7-8

PORTRAIT :

- Point. P p. 9-10

ACTUALITÉS :

- Les nouveaux adhérentsp. 10
- Nouveau : Taxe locale sur la publicité extérieure....p. 11
- Soirée karting : la revanchep. 11
- Le REV aux 10^{es} Floralies Internationales de Nantes p. 12
- Rencontre tripartite Nantes Métropole, Mairie de Vertou, REV..... p. 13-14
- Présentation de nos commissionsp. 15
- La littérature relue par les marins d'eau doucep. 16

Coordonnées

Siège social : 115, route de la Gare 44120 Vertou
 Secrétariat du REV : 134, rue des Rouleaux 44115 Basse-Goulaine
 Tél./Fax : 02 40 06 09 63 - contact@rev.asso.fr - www.rev.asso.fr

Emploi des personnes en situation de handicap : un imbroglio à démêler

Embaucher un collaborateur en situation de handicap est une question que se pose bon nombre d'entreprises. Mais au-delà d'une certaine peur de la différence ou de l'inconnu, une méconnaissance des démarches administratives et des aides possibles renvoie souvent le projet à demain.

La majorité des 27 000 entreprises françaises dites à "quota zéro" (sans travailleur handicapé, et sans recours à la sous-traitance auprès d'ESAT¹ et d'EA²), sont des PME et PMI de 20 à 50 salariés. Trois solutions s'offrent à elles : recourir à la sous-traitance dans les établissements ou entreprises adaptées, embaucher une personne en situation de handicap ou alors, s'acquitter de la contribution financière à l'AGEFIPH³.

Éclairage !

Sous-traiter des travaux ou services auprès des entreprises adaptées ou protégées

Les entreprises qui connaissent l'ESAT de la Vertonne savent qu'il est difficile de dresser une liste exhaustive des travaux réalisables par les travailleurs handicapés. Les plus connus sont bien entendu les activités de sous-traitance, de nettoyage de locaux, de floriculture, de création et entretien d'espaces verts, mais ce n'est là que la partie visible de l'établissement.

La plupart des ESAT ont cette particularité de s'adapter aux demandes spécifiques et étudient toutes propositions de travaux, même si celles-ci ne sont pas encore inscrites dans la liste de leurs activités du moment. Ceci permet d'accroître les compétences des personnes accueillies en leur offrant une plus grande polyvalence que ce soit au sein de l'établissement, où dans les murs de l'entreprise comme c'est souvent le cas.

Utiliser les compétences de l'ESAT au travers de ses services, de la sous-traitance ou de la mise à dis-



position de personnel permet à l'entreprise de décompter une part de sa contribution à l'AGEFIPH. En effet, la moitié de la facturation viendra en déduction de la contribution due au titre de l'emploi des personnes handicapées.

A ce titre, l'ESAT de la Vertonne pratique la mise à disposition de personnel de façon graduée. La personne détachée continuera d'être suivie régulièrement par son référent d'établissement qui fera le relais avec le tuteur d'en-

treprise. Les trois premiers mois, la facturation équivalente à 35% du SMIC permettra au travailleur de s'adapter au poste qui lui est confié. Les trois mois suivants, la facturation égale à 65% du SMIC doit correspondre à une meilleure connaissance du travail. De 6 à 9 mois, la facturation passe à 85% du SMIC pour arriver à 100% au bout d'une année. Cette mise à disposition de personnel peut être renouvelée une année si un approfondissement des connaissances est nécessaire.

¹ Établissement et Service d'Aide par le Travail

² Entreprise Adaptée

³ Association de Gestion du Fond d'Insertion Professionnel pour Personnes Handicapées

Dans tous les cas, l'ESAT reste un relais constant, même après une embauche, pour répondre aux questions que les entreprises peuvent se poser sur l'accompagnement des personnes après leur départ de l'établissement. La mise à disposition existe aussi de façon collective avec encadrement.

Les aides à l'emploi des personnes handicapées

La vocation des ESAT est de favoriser l'insertion des personnes handicapées en milieu dit "ordinaire" lorsqu'elles ont validé les compétences requises notamment lors de stages ou de mise à disposition en entreprise. Ainsi, depuis son ouverture en 1993, l'ESAT de la Vertonne a vu sortir de ses effectifs une vingtaine de personnes. L'arrivée de ces salariés au sein de l'entreprise est accompagnée d'aides diverses soumises à quelques conditions. En voici les bases :

Aide à l'embauche

Conditions d'éligibilité :

Montant de l'aide :

Temps de travail	ESAT	EA
80% à 100%	9 000 €	4 500 €
50% à 80%	6 750 €	3 375 €
- de 50% (16h min)	4 500 €	2 250 €

- Signature d'un contrat en milieu de travail ordinaire d'une durée de 12 mois minimum (CDD ou CDI).
- Embauche dans les 30 jours maximum (hors congés légaux) après la sortie du milieu protégé/adapté (ESAT ou EA).

Prime à l'emploi

Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que celles désignées pour l'aide à l'embauche. Le montant de cette prime est fixe et est égal à 1 600 € pour tout nouveau salarié.

L'aide à l'embauche et la prime à l'emploi sont cumulables. Elles valent pour toutes les entreprises, soumises ou non à l'obligation d'emploi.

Aménagement d'un poste de travail

Un salarié handicapé peut avoir besoin d'un aménagement de son poste de travail pour réaliser ses tâches dans les meilleures conditions. Pour ce faire, l'entreprise ou l'ESAT peut engager des démarches d'étude et de devis qui seront soumis à l'AGEFIPH afin d'obtenir la prise en charge de ces dépenses exceptionnelles. Le montage des dossiers AGEFIPH peut être effectué par l'entreprise ou, si elle le souhaite, être engagé par l'ESAT qui a les documents en sa possession. Au-delà des aides à l'embauche, c'est bien évidemment la contribution à l'AGEFIPH qui diminue d'autant.

Calcul de la contribution à l'AGEFIPH

Le calcul de la contribution à l'AGEFIPH pour les entreprises ne satisfaisant pas à la totalité de leur obligation d'emploi s'effectue sur la base du calcul suivant (cf. tableau ci-dessous).

Exemple :

Une entreprise de 100 salariés doit valoriser 6 UTH (100 x 6%).

Elle répond à son obligation d'emploi de la manière suivante :

- elle emploie un travailleur handicapé soit 1 UTH,

- elle a recours à de la sous-traitance qui lui permet de valoriser 1 UTH.

4 UTH manquent donc pour répondre totalement à son obligation d'emploi.

Sa contribution sera donc calculée ainsi :

$$4 \text{ UTH} \times 400 \text{ h} \times 8,82 \text{ €} = 14\,112 \text{ €}.$$

Par contre, une entreprise qui n'aurait pas dans ses effectifs de travailleur handicapé, ni passé aucun contrat de sous-traitance depuis trois ans (de 2006 à 2009), verra sa contribution passer de 400 à 1 500 fois le SMIC en 2010 au titre de la contribution de 2009.

Ces quelques données sont les principales dispositions présent dans le cadre des incitations d'emploi en faveur des personnes handicapées. En fait, aujourd'hui, ce sont quatorze mesures qui existent mais certaines sont très spécifiques.

L'ESAT de la Vertonne est à ce jour présent auprès des entreprises qui le souhaite pour étudier des marchés éventuels et les répercussions positives qui en découlent sur leur contribution à l'AGEFIPH.

Il est important de noter que les entreprises de moins de 20 salariés bénéficient des mêmes aides même si celles-ci ne sont pas soumises à l'obligation d'emploi de personnes handicapées.

Une soirée sur ce thème, programmée courant 2010, pourra compléter toutes ces informations.

Effectif de l'entreprise	Coefficient multiplicateur par UTH ⁴ manquant	Coût d'une UTH manquante (SMIC à 8,82 €)
20 - 199 personnes	400 x SMIC horaire	3 528 €
200 - 749 personnes	500 x SMIC horaire	4 400 €
750 personnes et plus	600 x SMIC horaire	5 292 €

⁴ Unité Travailleur Handicapé

Une "insertion" réussie

Le 23 avril 2009, l'entreprise CTV dirigée par Bernard Boucard et présidée par Stéphane Olivier Directeur Général du groupe, organisait, conjointement avec l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), un cocktail en l'honneur de Caroline Maassen, nouvellement embauchée au sein de l'entreprise, après 6 mois de stage.

CTV est une société de service dont le siège est à La Roche-sur-Yon. Créée en 1968, la société CTV est solidement implantée dans l'Ouest de la France où elle propose son expertise et son savoir-faire d'installateur et intégrateur au tour de trois domaines d'activité convergents : Télécom, Réseaux et Sécurité, l'agence de Vertou comprend 25 collaborateurs.

L'insertion de personnes en situation de handicap, n'est pas toujours simple à gérer pour les entreprises, faute de connaissance ou peur de l'inconnu.

Grâce à Fabienne Gaboriau responsable des Ressources Humaines du groupe, à la motivation de toute l'équipe, et aidée du personnel de l'ESAT, CTV a franchi le cap d'intégrer cette démarche au sein de l'agence de Vertou.

L'intégration de Caroline à son poste administratif et l'aménagement de celui-ci en fonction de son handicap lui ont permis une plus grande autonomie.

Lors de cette soirée la joie et le regard pétillant de Caroline nous

ont montré combien cette insertion est une réussite. Le Conseil d'Administration de l'ESAT présidé par Chantal Thomas, directrice du Centre de Vertou a félicité Caroline et l'équipe de CTV pour cette action et les ont ainsi encouragés à continuer ce challenge.



Soirée-conférence sur un sujet d'actualité : la crise !!!

Le 29 avril 2009, le REV a organisé une soirée-conférence sur le thème de la crise, avec un premier temps consacré aux actions à mener dans les entreprises "rupture de la croissance : maîtriser, ajuster, rebondir..." et un second temps, dédié aux "mesures de soutien aux entreprises".

La soirée qui s'est déroulée dans les locaux de Fidéa, à été animée par Alain Richeux consultant en stratégie chez Hiséo (branche conseil du Groupe Fidéa) et Fabrice Brangeon Expert-Comptable. Une trentaine d'adhérents étaient présents.

A la rentrée, ces sujets sont malheureusement encore d'actualité. C'est pourquoi il nous a semblé opportun de rappeler à nos adhérents, les messages importants de cette conférence.

Rupture de la croissance : maîtriser, ajuster, rebondir...

Facile à dire, mais combien difficile à faire, à l'heure où la crise s'enfonce plus profondément en asséchant dangereusement les trésoreries des PME-PMI.

La réalité est là, 90% des entreprises marchandes, tous secteurs confondus, sont impactés. La question de savoir s'il faut être pessimiste ou optimiste n'y change rien, l'incertitude est totale, les repères sur les marchés s'estompent, le risque économique et social augmente. Il faut faire avec sans se décourager et tenter de tirer les leçons. Dans la tourmente, les entreprises qui résistent n'y parviennent pas par hasard : elles sont diversifiées en termes de marchés, sont clairement positionnées, et ont su faire valoir leur différence. Certaines ont su prendre une position dominante dans une niche et toutes sont dynamiques commercialement et vigilantes dans la maîtrise de leurs coûts. C'est

sans doute dans ce sens qu'il faut prévoir le rebond, mais en attendant il faut passer le cap difficile avec méthode et sang-froid. Il est indispensable de prendre la mesure des impacts et les situer dans le temps. Les déséquilibres d'exploitation (pertes) sont déjà avérés en dépit des mesures prises (contrôle des engagements de dépenses, réduction de la masse salariale, rapatriement de la sous-traitance.

Deux leviers d'actions sont encore possibles :

- Soulager la trésorerie en optimisant les achats et les stocks, en accélérant le cycle commande/facturation, en faisant pression sur les règlements clients, en

réétalant les dettes, court, moyen, long terme. Les partenaires publics sociaux et fiscaux offrent des solutions souples, les partenaires financiers, soucieux de leur niveau d'engagement réduisent la marge de manœuvre alors que le risque client de l'entreprise s'accroît.

- Concentrer l'action commerciale, en évitant l'éparpillement et l'opportunisme, en priorisant les clients et les prospects cibles, en organisant l'action commerciale, en systématisant le suivi client (captation des besoins et ajustement des offres, relances des devis, développement des négociations...).

Si les mesures visant à réduire la toile, soulager la trésorerie, concentrer l'action commerciale se

révèlent insuffisantes et conduisent à une impasse. Les mesures de mise sous protection offrent encore des possibilités de continuité, mais c'est une autre histoire. Dans l'hypothèse d'une perspective plus positive, tirez les enseignements à partir des questions suivantes :

- Votre positionnement Métier-Marché ?



- Votre dynamique et organisation commerciale ?
- Votre maîtrise des coûts et du risque ?
- Votre niveau de compétitivité et de service ?
- Votre capacité d'innovation ?

Vous y trouverez, ou non, ce qui fait votre différence.



Rappel des dispositifs d'aide "Anticrise"

Nous vous rappelons qu'il existe de nombreux dispositifs pour vous venir en aide en cas de problèmes de trésorerie ou de financement.

OSEO : Plan de Soutien aux PME

- OSEO ne finance pas seulement l'aide à la création d'entreprises, ce Fonds de Garantie a également une action "renforcement plan de trésorerie" : renforcer la trésorerie des entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles, qui ne sont pas d'origine structurelle.

- Avance + : renforcer la trésorerie et disposer d'une réserve de sécurité, pour les entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès de grands donneurs d'ordre.

- Contrat développement création : renforcer les capitaux permanents des entreprises en phase de création les plus porteuses en termes de développement et donc de création d'emplois (pour les entreprises de moins de 3 ans d'existence).

Rappel : OSEO n'intervient pas seule, mais en complément de votre ou vos banques.

Contact :

N° Azur : 0810 00 12 10
site : www.oseo.fr (rubrique : plan de soutien aux PME).

Le Médiateur du Crédit

Pour les entreprises qui rencontrent des difficultés avec sa ou ses banques, pour résoudre les problèmes de financements.

Pour toute démarche :
www.mediateurducredit.fr.

Dispositif exceptionnel de délais de paiement

En faveur des entreprises touchées par la crise financière, qui sont en retard de paiement de leurs obligations fiscales et sociales. Mise en place d'un guiche et unique.

Contact :

Trésorerie Générale de Loire-Atlantique
4, quai de Versailles - BP 93503
44035 Nantes Cedex 1.

C.I.P. 44 (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises)

Créé depuis le 15/12/08, le C.I.P. 44 propose des conseils et diagnostics d'experts sur la situation de l'entreprise. Le but est d'apporter des solutions pratiques, dès les premiers signes alarmants.

Les permanences, gratuites et en toute confidentialité, se tiennent tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois de 14 h 30 à 17 h 30.

Prendre rendez-vous au 0800 100 259
site www.cip-national.fr.

Autres Contacts :

- Ligne anticrise à la Chambre de Métiers : 0 825 36 36 36
- Allo PME 44 : CCI Nantes - Saint-Nazaire : 0 800 100 302
- Parrain PME avec la DRIRE et OSEO : 0 810 00 12 10 - parrainpme.paysdelaloire@industrie.gouv.fr

Quand les plus grandes entreprises contribuent au développement des plus petites

En cette période de crise, plus que jamais, il ne faut pas hésiter à se tourner vers les multiples aides au développement et à l'innovation qui sont mises à la disposition des PME de la région.

Outre, les aides dispensées par les collectivités locales, les Chambres consulaires, certaines grandes entreprises participent au développement des plus petites, c'est le cas notamment d'EADS et de sa filiale AIRBUS.

L'Info REV a rencontré Monsieur Thierry Maugis, Délégué Régional pour Nantes et Saint-Nazaire d'AIRBUS Développement et d'EADS Développement.

INFO REV : Qu'est-ce que AIRBUS Développement ?

Thierry Maugis : AIRBUS Développement est une Société à part entière créée en 2001 afin de contribuer au développement économique des pôles régionaux en mettant à disposition des ressources humaines, technologique et industrielles et en concluant des conventions avec des collectivités et des entreprises.

Derrière cette création, il y a l'idée de soutenir le développement économique des territoires où AIRBUS est implanté.



Tout en assurant ainsi la promotion d'AIRBUS auprès des collectivités, AIRBUS Développement vient apporter le savoir-faire d'AIRBUS dans ces bassins d'emploi, aux acteurs du développement économique, aux entreprises et aux porteurs de projets afin de contribuer efficacement à leur développement.

I. R. : Les aides apportées par AIRBUS Développement concernent-elles tous les types d'activités ?

T. M. : Oui, AIRBUS s'intéresse à tous les projets, quel que soit le type d'activité, mais essentiellement sur les activités industrielles, pourvu que celles-ci paraissent être créatrices d'emploi dans les bassins d'activités régionaux.

Une préférence est donnée aux dossiers dans lesquels la part consacrée à l'innovation est importante, domaine où l'expertise fournie par les personnels d'AIRBUS est la plus pertinente.

I. R. : Concrètement, comment se traduit le type d'aide qu'AIRBUS Développement peut apporter ?

T. M. : AIRBUS Développement signe une convention avec l'entreprise qu'elle va aider, cette convention se concrétise par la proposition d'un prêt participatif indexé plus ou moins, sur le nombre d'emplois créés, et/ou par un apport de compétences qui passent par la mise à disposition gratuite de ses techniciens,



d'une durée variable en fonction de la disponibilité des personnels d'AIRBUS, et qui permet à certaines entreprises innovantes par exemple, de se familiariser avec de nouveaux outils de production ou de valider leurs produits.

En contrepartie, bien évidemment, il faut que les entreprises aidées, créent des emplois et réservent la primeur de l'information sur la création d'emplois à AIRBUS, qui fera circuler cette information auprès de ses salariés, plus exactement des ascendants ou descendants de ses salariés, ce qui permet à la fois, un suivi très précis des emplois qui sont ainsi créés, et illustre l'engagement social d'AIRBUS auprès de ses propres salariés.

L'aide apportée par AIRBUS Développement se traduit également par la participation de celle-ci au montage d'actions collectives.

AIRBUS Développement fédère l'action de PME - PMI et par exemple recense, leurs besoins notamment en termes d'achats généraux, afin d'essayer de standardiser et de mutualiser des besoins, pour concourir à l'amélioration de leur marge...

D'une manière générale, l'aide apportée au développement et à l'innovation des entreprises par AIRBUS Développement, s'exprime aussi par la participation à de nombreux dispositifs régionaux : Déclif Innovation, Dynamic Entreprises, EMC2, Nantes Initiative, Atlantique Initiative Développement.

AIRBUS Développement participe aussi à de nombreuses actions,

comme le plan "6 000 compétences pour l'industrie" qui a été conçu en 2008 pour répondre au besoin de recrutement de personnel qualifié pour les entreprises industrielles de construction mécanique et métallurgique, des matières plastiques et composites, du travail des métaux.

L'État, la Région, le Conseil Général, la CARENE, les C.C.I. Pôle Emploi, sont parties prenantes dans cette action.

Le but de ce type d'opération est de renforcer l'attractivité des métiers industriels, de recenser les besoins des PME - PMI, par typologie d'emploi et de mettre en place des formations adéquates, le tout étant parti du constat qu'il n'y avait pas suffisamment de main-d'oeuvre qualifiée sur le territoire des Pays de Loire.

Comme vous le voyez, AIRBUS Développement est investi dans beaucoup de dispositifs, hormis ceux qui lui sont propres. La même structure existe au niveau au-dessus, c'est-à-dire au niveau de la maison mère EADS, qui a également créé EADS Développement, qui s'est donné pour but d'agir sur la création d'emploi dans les régions, d'aider à la mobilité des salariés, au développement de l'esprit d'entreprise et de l'essaimage.

I. R. : Concrètement pouvez-vous nous donner une idée du bilan d'EADS Développement et d'AIRRUS Développement ?

T. M. : Depuis leur création, AIRBUS Développement et EADS Développement, ont signé 430 conventions pour 6 700 emplois soutenus. Sur les Pays de Loire, depuis 1997, 116 conventions ont été signées

pour 1 502 emplois soutenus. Des prêts ont été accordés pour un montant de 1 452 501 €.

Pour le premier semestre 2009, ce sont 8 conventions signées pour 95 emplois, avec des prêts accordés à hauteur de 140 000 € et des compétences valorisées pour 83 250 €.

Je précise également, que AIRBUS Développement, et surtout EADS Développement, comme peuvent le faire d'autres grandes entreprises, fournissent une aide non négligeable aux PME qui veulent se développer sur le plan international.

Si vous pensez que votre projet d'entreprise est créateur d'emploi et/ou d'innovation, n'hésitez pas à contacter EADS Développement et AIRBUS Développement !

Au niveau de la Direction Générale :
AIRBUS Développement
316, route de Bayonne
31060 Toulouse cedex 03

EADS Développement
BP 76 - 92152 Suresnes cedex

Au niveau local :
AIRBUS
Développement/EADS
Développement BP 81925
44019 Nantes cedex 1

Il n'est pas toujours facile de se retrouver dans tout le labyrinthe des diverses aides accordées aux entreprises ; pour votre information, sachez qu'il existe un site Internet qui a recensé toutes les aides ainsi attribuées : **toutaide.com**, dont AIRBUS Développement et EADS Développement sont partenaires précisément, dans le cadre de leur aide au développement.

Point. P

P, comme Professionnels ou comme Particuliers? Ça pourrait coller. Mais P, comme Point de départ, alors là ça colle !



Point. P est en effet le Point de départ de tous les travaux de bâtiment. Qu'ils soient faits par un professionnel ou bien par un particulier.

L'on y trouve tous les matériaux de gros œuvre et d'aménagement nécessaires à la construction ou à l'agrandissement d'un bâtiment, maisons particulières et autres. En fait, il est plus rapide de dire que l'on trouve tout, sauf l'électricité. Tout, c'est aussi les outillages indispensables à la bonne réalisation des travaux. Des manuels et dépliants sont disponibles pour les clients plus ou moins confirmés afin de les guider sur le chemin de la réussite.

La mise à disposition de ces produits est, en vérité, assez classique dans ce type de négoce. Ce qui l'est moins, c'est le service rendu aux clients.

Point. P dispose de trois pièces maîtresses pour concrétiser un projet de construction :

- Les professionnels du bâtiment peuvent faire appel au pool commercial et lui sous-traiter leurs études pour, ainsi, se concentrer

totalemment sur la relation aux clients et la réalisation des travaux.

- Une remarquable salle Expo avec 1 700 m² de mises en ambiance, sur le même site, où l'on peut voir et toucher (carrelages, salle de bains, revêtements, menuiseries, pavages, graviers et galets, charpentes et pergolas, toitures). Le meilleur moyen de matérialiser ce que l'on a à l'esprit avec l'appui d'un spécialiste.

- Les particuliers eux peuvent s'appuyer sur l'expertise des services projets. Après avoir été accueilli au comptoir, le client porteur d'un projet global, de préférence avec un plan, est pris en charge par un expert qui l'aidera à en préciser le contenu, à choisir les solutions et les matériaux appropriés. Il fera l'étude qui permettra de calculer les planchers, murs et toitures et de présenter un devis de fournitures. Selon le besoin du particulier, il pourra lui fournir une liste d'artisans en mesure de l'aider dans la mise en œuvre de son projet.

Les points forts de Point. P sont donc, nous l'avons bien compris, son maillage et le service au

client : l'accueil, le service projet, la salle expo, la disponibilité des produits, la gestion, la présentation et la propreté des stocks, la livraison des commandes.

Un autre atout de Point. P est son appartenance à un grand groupe, Saint-Gobain, il représente plus de la moitié de son chiffre d'affaires et offre avec les sociétés sœurs des produits complémentaires pour la construction quasi-totale d'une maison.

C'est également de trouver au sein du groupe la production d'une grande partie des produits que Point. P distribue : parpaings, isolants (Isover), enduits et colles à carrelage (Weber et Broutin), plaques de plâtre (BPB Placoplâtre), charpente industrielle... la liste des produits et des services est longue.

La qualité du service au client est une démarche déjà ancienne et continuellement entretenue. Point. P a été le 1^{er} distributeur français de matériaux de construction à être certifié ISO 9002 en 1998 et reste le premier à obtenir le certificat ISO 9001 version 2000.

La formation continue de tous les personnels est dispensée dans trois écoles Point. P à Rezé, Paris et Arles. C'est pour l'enseigne la garantie de maintenir au plus haut niveau les expertises et les compétences dans toutes les dimensions des métiers : technique, managériale, commerciale...

L'activité du groupe Point. P, en quelques chiffres : 1 700 points de vente, 25 000 collaborateurs, 200 000 clients, 7 Md€ de CA répartis 80% professionnels et 20% particuliers.

Les axes de développement de l'agence concernent les domaines suivants :

- La satisfaction du client, encore et toujours : assistance, identification des besoins du client, conseils, disponibilité des produits, qualité des stocks, tarifs.
- L'épanouissement du personnel : sécurité "zéro accident", développement de la polyvalence, formation continue, être heureux dans son travail, communication, information.
- La rentabilité de l'entreprise : développer le chiffre d'affaires global.

L'agence de Vertou, installée route de Clisson depuis 2007 en regroupant les agences de Malakoff et de Saint-Sébastien-sur-Loire, est la plus importante de la région. 60 personnes y travaillent : magasiniers, vendeurs comptoir, administratifs, conducteurs PL, commerciaux par spécialités, elle est adhérente au REV depuis cette année.



Jérôme Guérin en est le chef d'orchestre. Diplômé de l'École de Commerce de Bourg-en-Bresse, il a mené sa carrière dans la commercialisation des matériaux de cons-

truction. En 2001, il entre chez Point. P pour diriger un groupe de 4 agences, puis celle de Vertou depuis avril 2008. Comme toute son équipe, il est très accueillant, son bureau est juste à droite en entrant dans le hall et la porte est toujours ouverte.



Les coordonnées de Point. P, pour les lecteurs qui ne sont jamais passés route de Clisson, c'est au n° 410.

Le téléphone 02 40 20 09 66 et le site Internet www.pointp.fr.



Les nouveaux adhérents

Nous souhaitons la bienvenue au sein de notre réseau à ses nouvelles entreprises adhérentes depuis le 1^{er} Janvier 2009 :

- Cabinet Guemené (Agence Immobilière)
- Trait d'Union (Service aux centres informatiques)
- ASP Sérigraphie (Sérigraphie)
- L'Écluse Restaurant (Restaurant)
- Mobilier Espace Création (Commerce de mobilier de bureau)
- Pixelfab (Maîtrise d'œuvre en communication)
- Point P (Négoce carrelages, dallages, matériaux de construction)
- Sarl DBFI (investissement immobilier)
- Sarl Galbat (Distribution automatique en entreprises - distributeur)
- SCP Lévesque - Callard - Bréheret (Huissiers de justice)
- Solarys Conseil (Conseil en gestion de patrimoine indépendant)

Nouveau : Taxe locale sur la publicité extérieure

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, codifié aux articles L233-6 à 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, a créé une nouvelle taxe : la taxe locale sur la publicité extérieure, remplaçant à compter du 1^{er} janvier 2009 : la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée "taxe sur les affiches", et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.



Un courrier a été adressé par la Mairie de Vertou, à l'ensemble des entreprises de la Commune.

Pour mémoire ou information, la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les dispositifs suivants :

- les dispositifs publicitaires,
 - les enseignes,
 - les préenseignes.
- Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement.
Sont exonérés :
- les dispositifs exclusivement

dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles,

- les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m², sauf délibération contraire.

Il appartient à chaque commune de voter les tarifs applicables. Précisément, la Commune de Vertou a, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2009, décidé :

- d'appliquer les tarifs maximaux

majorés (cf. tableau), indiqués à l'article L.2333-10 pour les communes de moins de 50 000 habitants membres d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Communale) de plus de 49 999 habitants.

- des exonérations suivantes :
 - les préenseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5 m²,
 - les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m².

Dispositifs publicitaires non numériques	Dispositifs publicitaires numériques	Préenseignes non numériques	Préenseignes numériques	Enseignes inférieure ou égale à 12 m ²	Enseignes supérieures à 50 m ²	Enseignes supérieures à 50 m ²
20 € (1)	60 € (1)	20 € (1)	60 € (1)	20 €	40 €	80 €

(1) Les tarifs maximaux sont doublés pour la surface des supports excédant 50 m².



Soirée karting : la revanche



Tout juste 1 an après leur première soirée karting, les adhérents du REV se sont retrouvés pour la revanche, le 26 juin dernier. 42 participants représentant 14 entreprises se sont "affrontés"

sportivement au volant de kartings de 390 cm³ sur le circuit extérieur du Bignon. Compétition, bonne humeur et fair-play étaient au rendez-vous ! Et puisqu'il fallait bien un vainqueur, un membre de la Commission Communication et représentant de son entreprise CIC Banque

CIO-BRO, s'est "porté volontaire" pour détrôner l'entreprise MGP, championne en titre. Sans rancune, tous les pilotes ont prolongé la soirée avec leurs supporters lors du traditionnel cocktail.

Rendez-vous pour la belle dès l'année prochaine !



Le REV aux 10^{es} Florales Internationales de Nantes

Tous les 5 ans et sur une dizaine de jours, les 35 hectares du Parc de la Beaujoire, sur les bords de l'Èrdre, deviennent un grand jardin éphémère ouvert autant au grand public qu'aux professionnels de l'horticulture. La nouvelle édition s'est déroulée du 8 au 19 mai 2009, un rendez-vous à ne pas manquer pour tous les passionnés d'horticulture et de botanique.

Les Florales Internationales de Nantes c'est d'abord un formidable rassemblement de passionnés et d'amateurs de la flore et de la nature qui mettent tout en œuvre pour valoriser la diversité de l'environnement.

Les Florales Internationales de Nantes bénéficient d'une reconnaissance unanime. Du fait de leur qualité et de leur fréquentation, "près de 500 000 visiteurs de tous les âges à chaque édition", les Florales Internationales de Nantes se sont imposées comme la première exposition ornementale en France. Au niveau européen, leur prestige les a également situées au plus haut niveau, parmi les premières manifestations d'Europe, avec Les Florales de Gênes et Gand.

Le 14 mai 2009 et grâce à Loïc Denié (entreprise Léauté), plus d'une trentaine de personnes, représentant 20 entreprises du REV - ont pu découvrir cet immense jardin. Le savoir de notre hôte et l'ambiance conviviale de cette visite, ont permis à chacun des participants de passer un excellent moment.

Après "l'eau" en 1994, "la lumière" en 1999, "l'aventure" en 2004, "Le pouvoir des Fleurs",



était le thème retenu pour cette nouvelle édition, la dixième depuis sa création en 1954 par le Comité des Florales, association de loi 1901.

Ce thème devait transmettre aux visiteurs des valeurs humaines comme : la création, la vie, l'amour, l'espoir, le bien-être et l'émotion afin de faire prendre conscience que le monde végétal, en contribuant à notre équilibre et à la diversité planétaire, est indispensable à la vie.

Plus de 200 exposants professionnels et amateurs venus des 4 coins de la France et du monde entier se sont rassemblés et ont travaillé de concert pour nous faire découvrir leur savoir-faire et leur passion. Ils ont créé avec leurs propres végétaux et leurs techniques de décoration, de superbes scènes paysagères afin de dépayser, étonner, faire naître de l'émotion, susciter la curiosité et nous encourager à apprécier ainsi qu'à respecter l'environnement naturel et végétal.

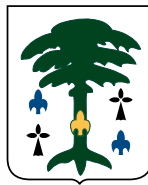
Ces amoureux des plantes du monde entier nous ont présenté des mises en scène végétales, mais aussi des "shows floraux dansés". L'accent étant mis sur la sélection des participants et sur la qualité des spectacles ornementaux présentés, nous avons été éblouis par les techniques de décoration, les scènes paysagères dignes de grands jardins qui nous ont fait voyager à travers les pays et régions des exposants.

Encore merci à Loïc Denié pour avoir organisé cette visite !



Rencontre tripartite Nantes Métropole, Mairie de Vertou, REV

Le 3 septembre dernier, une réunion était organisée à la Mairie de Vertou, à l'initiative de Nantes Métropole, afin de présenter à la Municipalité et au REV, les différents programmes d'aménagements retenus pour la commune de Vertou, et plus particulièrement pour la zone de la Vertonne et ses environs.



Cette rencontre était l'occasion pour la nouvelle équipe du REV, de faire plus ample connaissance avec ces interlocuteurs au sein de ces deux institutions.

En préambule, Nantes Métropole a réaffirmé l'importance de la zone de la Vertonne au sein de l'agglomération Nantaise et confirmé le maintien de son statut de zone industrielle. Par ailleurs, Fabienne Renaud, responsable du Développement Economique au Pôle du Vignoble, venue remplacée Erwan Garnier, a déclaré que Nantes Métropole souhaitait continuer à s'impliquer auprès du REV et s'est définie comme une "ressource du REV" pour les relations avec les différents acteurs économiques de l'agglomération. Le REV a proposé à Madame Renaud de participer à quelques réunions de la Commission Action.

Nantes Métropole a profité de cette rencontre, pour annoncer l'aboutissement de plusieurs projets :

Travaux de voirie : rue de la Vertonne et rue des Clouzeaux

Il s'agira dans un premier temps de remplacer les conduites d'eaux usées, et ensuite de refaire les

revêtements routiers. Les études seront réalisées en 2010, les travaux pourront s'étaler entre 2011 et 2012. Le budget total des travaux est d'environ 2 M€. Les entreprises riveraines seront intéressées au projet et pourront donner leurs réflexions et leurs attentes sur la tenue des travaux et les nuisances (circulation, stationnement...). N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques à venir.

Mise en œuvre d'une signalétique dynamique pour la zone de la Vertonne au 1^{er} semestre 2010 (R.I.S.)

Cette signalétique dynamique, sous forme de borne, s'appuie sur le réseau Internet et possède un lien direct avec l'annuaire des Pages Jaunes. L'interrogation se fera en tapant le nom de l'entreprise recherchée sur un clavier : il est demandé aux entreprises du site de la Vertonne de bien veiller à la mise à jour de leurs coordonnées annuaires pour une efficacité maximale. Trois emplacements possibles ont été recensés. Toutefois le site, près de Décathlon, semblait être le plus favorable car situé en sortie de périphérie. On y dénombre également le plus grand nombre de véhicules jour, environ 10 000. D'un commun

accord avec le REV, Nantes Métropole a donc retenu ce site. Les signalétiques existantes sous forme de panneaux seront conservées. Sur l'interrogation du REV, Nantes Métropole a indiqué que les panneaux indicateurs existants, resteraient tels quels, aucun budget n'étant prévu pour revoir leur forme actuelle.

Toutefois, les panneaux, plaques de rue, et autres indications... mal situés, ou endommagés, peuvent être remplacés ; là encore, n'hésitez pas à nous remonter les informations.

Le R.I.S. est un dossier suivi par le REV depuis de nombreux mois, qui aboutit donc cette fois, de manière concrète.

Naissance d'un livret d'accueil destiné aux entreprises du Parc Industriel de la Vertonne

Ce livret, cosigné par Nantes Métropole et REV, donne tous les contacts utiles et indispensables pour les démarches administratives, sociales et fonctionnelles. L'envoi des livrets se fera dans les prochains jours. Ce livret sera également disponible de façon informatique, sur les sites Internet de Nantes Métropole et du REV.

Là encore, ce projet à l'étude depuis quelque temps, voit sa réalisation concrète. Le REV aura à disposition, quelques exemplaires supplémentaires pour les entreprises qui ne sont pas sur la Vertonne.

Édition d'un cahier de recommandations sur les prescriptions architecturales du parc de la Vertonne

Ce cahier donne les grandes lignes architecturales et les souhaits dans la création ou la rénovation de bâtiments. Une présentation de ce cahier sera faite en début 2010, lors d'une réunion de la zone d'activité qui devrait se faire dans le ceintre d'une des entreprises de la zone.

Information sur l'enquête de la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques (COPR) qui avait eu lieu sur la zone d'activité

Monsieur Peronneau, responsable de la Cellule, viendra présenter son enquête. Les modalités restent encore à définir. Nous pensons qu'il est important de rappeler le but de cette cellule. Nantes Métropole s'est doté d'une équipe opérationnelle de techniciens chargés de la lutte contre les pollutions et de la prévention des risques dans les entreprises.

Cette structure originale, complémentaire de l'action de l'État, est unique en France. Dans le cadre de leurs missions de prévention et

d'intervention, les agents de la COPR, agréés par le Préfet et assermentés devant les tribunaux en tant qu'Inspecteurs de Salubrité, veillent au respect des règles de santé publique et d'environnement.

Cela renforce l'action des maires auxquels le code général des collectivités territoriales confie le soin de prévenir et de faire cesser les pollutions de toute nature et complète l'action de la DRIRE sur les entreprises exploitant une installation classée pour la protection de l'environnement. Plus de 2 500 entreprises de l'agglomération Nantaise ont fait l'objet de visites préventives, et la COPR intervient en cas de pollutions atmosphériques, des sols ou des milieux aquatiques (200 interventions annuelles).

Afin de renforcer son action en matière de risque industriel Nantes Métropole a signé une convention de partenariat avec l'État (DRIRE) et mis un technicien territorial à disposition de la DRIRE. Nantes Métropole rappelle que le COPR peut accompagner les entreprises dans leurs démarches pour les mises aux normes réglementaires auprès de la DRIRE.

Une soirée sera organisée sur toute cette thématique afin de permettre aux entreprises de mieux appréhender le rôle de la DRIRE notamment en matière de prévention et d'accompagnement des entreprises, dans la gestion des risques.

Nouvelles zones d'activités

Inquiet de l'absence de solution pour l'installation des jeunes en-

treprises et du départ de certaines, vers d'autres communes, faute de pouvoir s'agrandir, le REV avait interrogé Nantes Métropole, sur l'avenir économique de Vertou (le secteur concerné ne se limitant pas à la Vertonne).

Nantes Métropole a réaffirmé sa volonté de développer le Sud Loire au sens large, et de promouvoir le secteur de Vertou. Une future zone d'activités verra le jour très prochainement dans le secteur de la Moitouse. Cette zone va faire l'objet d'une étude sur 2010, et un appel d'offres sera passé pour un démarrage de travaux en 2011. Cette zone, ainsi que l'actuelle zone de la Plée, devraient voir la construction de pépinières d'entreprises pour activités tertiaires et artisanales. Des pourparlers sont en cours avec des investisseurs potentiels.

Aménagement de la route de Clisson

Nantes Métropole a annoncé le gel des aménagements prévus. Malgré les études déjà réalisées, aucune date n'a été retenue avant les cinq prochaines années. Toutefois de légers aménagements routiers seront réalisés pour la jonction avec la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Avant de se séparer, le souhait des participants a été de se retrouver plus fréquemment afin de suivre les évolutions de ces programmes, et de se concerter pour de nouvelles actions.

...À vos agendas !

- 29 octobre Visite des Prud'hommes
- 19 novembre Soirée vins et chocolats
- Début janvier 2010 Soirée sur le handicap
- 1^{er} trimestre 2010 Soirée sur le Développement Durable
- Courant 2010 Menuiseries Jeanneau

Présentation de nos commissions

Lors de notre dernier numéro de l'Info REV, vous avez fait connaissance avec le nouveau bureau, le REV est aussi animé par une vingtaine de volontaires qui s'investissent dans ces 4 commissions, pour être plus proche de vos préoccupations.

Nous vous les présentons ainsi que leurs missions.

Commission Action

Cette commission a pour but d'être le porte-parole des Entreprises auprès de différents interlocuteurs tels que la Municipalité, le Pôle de la Communauté Urbaine et les institutionnels (CCI, Chambre des Métiers, Brigade de Gendarmerie, Police Municipale, caserne des pompiers), les Réseaux d'Entreprises, etc.



De gauche à droite : Patrick Boquien - Guy Brochard - Bernard Boucard (Responsable) - Corinne Léone - Jean-Philippe Chauvière, Xavier Payen de la Garanderie - absents : Christophe Godineau, Alain Lubert.

Commission Accueil

Cette commission a pour but d'accueillir les nouveaux adhérents et de donner envie à d'autres sociétés de nous rejoindre en parlant de nos actions qui servent l'intérêt commun des entreprises. Aujourd'hui le REV comprend plus d'une centaine d'adhérents.



De gauche à droite : Pascal Charrier - Jean-Michel Guitteny (Responsable) - Corinne Léone - Jean-Yves Artaud - Cedric Somnolet - absent : Michel Raud.

Commission Animation

Cette commission favorise les rencontres entre les adhérents dans un cadre convivial, à l'occasion de manifestations diverses : visites d'entreprises, soirées à thème, informative ou ludique.

Vous souhaitez faire découvrir votre Entreprise, vous connaissez des sujets d'animation, contactez-nous.



De gauche à droite : Dominique Diot - Pascal Luneau - Jean-Louis Merlet (Responsable) - Corinne Léone - Fabrice Brangeon - absent : Dominique Labarthe.

Commission Communication

Cette commission s'occupe de la communication du REV au travers de l'Infos REV (journal du REV créé par les adhérents, diffusé à 1 300 exemplaires), du site Internet et des autres parutions dans les journaux de la région et celui de la Ville de Vertou.



De gauche à droite : Jean-Paul Barraud - Eric Le Du - Hervé Blanchard (nous a quittés depuis pour raison personnelle, merci à lui pour son implication au sein du REV) - Laurence Musset (Responsable) - Frankie Bailly - Corinne Léone - absents : Chantal Thomas - Yannis Bochereau - Fabrice Naulet.

Merci aux adhérents déjà présents dans ces commissions. N'hésitez pas à nous rejoindre, pour cela contactez le secrétariat au 02 40 06 09 63.

La littérature relue par les marins d'eau douce

Dimanche 14 juin, pour cette 14^e édition de la descente de la Sèvre en radeaux, 24 radeaux se sont retrouvés sur la Sèvre pour en découdre. Cette nouvelle édition, haute en couleur, était certainement l'une des plus réussies avec un tout nouveau parcours 100% vertaviens.

Pour la première fois, les marins d'eau douce ont investi la Cale de Beautour et vers 9 h sous une petite brume, les 24 radeaux concourant à la manifestation sur le thème de "la littérature relue par les marins d'eau douce" se sont lentement élancés sur l'eau calme de la Sèvre, les écluses étaient maintenues fermées pour réduire le courant et le niveau de l'eau.



Après un passage, mouvementé pour certains radeaux, par l'écluse de la Chaussée des Moines, tous nos radeaux ont terminé leur périple sur l'étendue du Parc de la Sèvre, encouragés par un public toujours plus nombreux. Sous un soleil radieux, ce public a pu assister aux ébats nautiques des entreprises de Vertou, mais aussi de bandes de copains, d'élèves de lycées, ayant construit leurs propres embarcations pour l'occasion. Beaucoup d'entreprises

vertaviennes, membres du R.E.V., participent à cette manifestation depuis son origine. Ce week-end des radeaux est une occasion de se retrouver dans un ambiance très conviviale et décontractée.



Les participants ont à nouveau, fait appel à leur imagination pour cette 14^e édition, avec les Mille et une Nuits, le Petit Prince, les Trois Mousquetaires, le Bossu de Notre-Dame, les Misérables... et encore bien d'autres thèmes.

La remise des prix a eu lieu en présence de Laurent Dejoie, Maire de Vertou et Serge Poignant, Député.

Corinne Léone, la nouvelle présidente du REV assurait quant à elle la présidence du jury comme le veut la tradition, et félicitait l'entreprise DOD adhérente du REV, arrivée première de cette 14^e édition, bravo également au 2^e MGP et Ecibat (Harry Potter) et au 3^e Bonnet (Le Bossu de Notre-Dame).

Cette année d'ailleurs, le REV s'est impliqué plus encore pour les marins d'eau douce en sponsorisant une animation de la soirée de présentation des radeaux et de leurs équipages, et en accueillant ses adhérents sous un chapiteau toute la journée du dimanche.



Rendez-vous l'année prochain pour la 15^e édition, le 20 juin 2010.

